

(1)

(N° 316)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1921.

Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1921 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(4^e SÉRIE)

Bruxelles, le 1^{er} juin 1921.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à deux nouveaux amendements à apporter au tableau VII (Ministère de l'Agriculture) du projet de Budget général pour l'exercice 1921.

Ces amendements ne modifient pas le total dudit tableau.

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

THEUNIS.

(1) Budget, n° 101.

Rapport général, n° 261.

Amendements, n°s 298, 304, 305, 309 et 310.

NOTE

AMENDEMENTS

TABLEAU VII.	TABEL VII.
—	—
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.	MINISTERIE VAN LANDBOUW.
—	—
Deuxième Section. — Dépenses exceptionnelles.	Tweede Sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.
—	—
CHAPITRE XI.	HOOFDSTUK XI
Services divers.	Verschillende diensten.
Agriculture et horticulture.	Landbouw en tuinbouw.
ART. 92. — Institut agronomique de l'État à Gembloux. — Aménagement des locaux fr. 50,000 »	ART. 92. — 's Rijks instituut van landbouwkunde, te Gembloers. — Inrichting der lokalen fr. 50,000 »

Diminution de 50,000 francs dont le transfert est demandé à l'article 94.

Les travaux d'aménagement à exécuter, en 1921, à l'Institut agronomique de l'État, à Gembloux, n'exigeront cette année qu'un crédit de 50,000 francs.

ART. 94. — Station agronomique. — Aménagement des locaux fr. 100,000 »	ART. 94. — Statie van landbouwkunde. — Inrichting der lokalen fr. 100,000 »
--	---

Augmentation de 50,000 francs transférés de l'article 92.

Une somme de 100,000 francs sera nécessaire, en 1921, pour le paiement des travaux d'aménagement restant à effectuer à la Station agronomique de l'État, à Gembloux.